

l'homicide et la charité, la foi et l'impiété, le borbier du vice et le pur éclat de la vertu ; il voit du même œil la brute et l'homme. Il les lança l'une et l'autre pour vivre à l'aventure au gré d'aveugles penchants ; car il n'y a pas plus de sanction pour la liberté de l'homme que pour l'instinct de la brute. Alors point de gouvernement providentiel et moral ! Point de justice ni de juridiction divine ; point de haine du mal, point d'amour du bien efficacement exprimés pour diriger l'homme ; point de puissance suprême exercée par Dieu même. Tout devient indifférent et permis, toute barrière est rompue. Ni bien ni mal, ni vertu ni vice ; pas de sanction divine, pas de loi divine pour la liberté humaine ; pas de religion réelle par conséquent, pas de bonté, de justice, ni de sainteté divine, non plus ; donc, pas de Dieu, car c'est la même chose.

« Mais Dieu est nécessairement il aime le bien, hait le mal, il récompense l'un, et punit l'autre ; il y a donc pour la liberté humaine une sanction de récompenses et de peines divines ; c'est ce qu'il fallait d'abord établir.

« En quel temps ? Ah ! ce n'est pas dans la vie présente ; nous allons le dire maintenant. »

*Seconde partie.* — Il existe donc de toute nécessité une sanction de la loi divine et des devoirs qu'elle impose à la liberté humaine : nul doute possible à cet égard. Mais si on en cherche l'application et l'exercice, certes, on ne les trouvera pas dans cette vie.

1o. Quant on a bien conçu en soi-même le besoin et la tendance de l'âme, on voit que sa destination suprême, confiée aux efforts de sa liberté, ne peut être que la possession même de l'infini, ce vrai au delà duquel il n'y a plus de vrai à connaître, ce bien au delà duquel il n'y a plus de bien à aimer. Cette fin de l'homme n'est pas encore remplie ici-bas. Où est l'homme qui puisse dire sérieusement qu'il a rencontré toute vérité et tout bonheur ? Il y a donc une autre vie, puisque nous n'avons été créés que pour atteindre notre fin, le complément de nos facultés et de notre être dans la possession entière et inadmissible du vrai et du bien.

2o. D'ailleurs, quelle serait la sanction actuelle de l'étonnant pouvoir donné à l'homme ? car il faut absolument la sanction. La rencontrerons-nous dans ce qu'il est convenu d'appeler les biens et les maux de la vie ? Mais ces biens ne combleront jamais les désirs du cœur, qui demeure toujours vides. De plus, ces biens sont-ils tous donnés à la vertu, tous refusés au vice ? Tous les maux pèsent-ils sur le vice, sont-ils étrangers à la vertu ? Non, assurément. Souvent, c'est tout l'opposé. Toute justice n'est donc pas accomplie encore : la sanction de la liberté est ailleurs.

3o. L'Etat punit et récompense, il est vrai. Nous proclamons la nécessité de ses lois ; mais elles ne frappent point tous les coupables, elles n'atteignent jamais les mœurs privées, elles ne pénètrent point jusqu'à la liberté intérieure de la conscience de l'homme, sanctuaire fermé aux législateurs de la terre. Oui, l'Etat punit et doit punir. Par là, il proclame hautement que la puissance divine, avant toutes les autres, doit avoir ses lois, sa justice et ses peines, mais qui ne se réalisent complètement que dans une autre vie. Malheur cependant à la société qui en serait venue à n'avoir plus d'autre appui de l'ordre, d'autre moyen de répression, d'autre principe de loi morale que ses lois pénales et sa force armée ! Malheur au pays ! La conscience a péri.

4o. Un autre genre de témoignage involontaire et forcé nous vient en faveur de l'immortalité, d'où l'on devait le moins l'attendre, du suicide. L'insensé, poursuivi par la soif d'un bonheur qui lui échappe, ne veut pas attendre, combattre et vaincre pour mériter la couronne et le repos. Par lassitude et par faiblesse, il usurpe le droit de se donner la mort, qui ne lui appartient jamais. Son crime consommé il échappe dans le temps à la peine ; cependant la peine doit atteindre le crime. Ailleurs donc encore le châtement ! Le suicide prouve aussi, à sa manière, la sanction immortelle.

5o. Croirait-on trouver dans la paix de la vertu, dans le remords du crime, une sanction suffisante ? La paix de la vertu toute réelle, tout intime qu'elle est, ne laisse pas d'être parfois bien amère et bien poignante à la nature. Souvent elle n'est que la patience dans de vives douleurs, la constance dans de pénibles épreuves. La vertu, d'ailleurs, est le moyen et non la fin, la recherche et non le repos ; elle est encore le travail de conquête et non la possession obtenue ; ce n'est donc pas la sanction de la vertu elle-même. Quant aux remords, ils ne sont pas l'ouvrage de l'impie. Toujours, et à jamais, il les eût vaincus s'il en était le maître. Ils sont la voix de Dieu qui trouble et qui menace. Mais quoi ! c'est à la mort de l'impie que ses remords redoublent, c'est-à-dire au moment où ces secrètes et cruelles angoisses deviennent le plus inutiles, si l'immortalité de la sanction n'est qu'une chimère, car il n'y a plus, dès lors, aucun châtement à craindre, aucune réparation à subir. Ainsi, Dieu n'aurait pas d'autre moyen pour punir le scélérat que d'appeler l'erreur à son aide, que de l'environner de frayeurs folles et mensongères ! L'instant où Dieu redoublerait les menaces serait celui où il est près de remplir tous les vœux de l'impie en le plongeant dans le néant, qui peut seul le soustraire à la vengeance divine. Il serait donc le Dieu de l'illusion, des contradictions et de l'imposture. En vérité, l'athéisme est préférable à ce théisme sacrilège.

Au moins, si Dieu se fût montré en quelque manière favorable à la vertu ; si l'aurait pris soin d'en aplanir les voies ; si l'aurait rendue, je ne dis pas triomphante, mais plus facile à suivre, je concevrais encore qu'elle a pu lui être chère. Mais non, il en a libéré toutes les routes d'épines et de difficultés. Ce sont les sens qu'il faut soumettre, les passions qu'il faut briser,

les désirs qu'il faut étouffer, le cœur auquel il faut sans cesse déclarer la guerre. Tandis qu'il a donné aux vices tous les attraits, il a donné tous obstacles à la vertu. Et Dieu se fait une joie cruelle de la laisser sans espoir quand elle a lutté et qu'elle a recueilli les mépris, les sarcasmes et les persécutions de la terre ! Au lieu d'animer le juste par ses promesses, il lui annonce qu'à la mort ses peines, ses travaux, ses combats sont perdus, qu'aucune différence ne le sépare de l'impie, et qu'il veut l'anéantir ! Le tyran le plus féroce, en fondant un empire, eût-il fait plus pour le crime ? eût-il moins fait pour la vertu ? Blasphème encore ! Il y a donc une autre vie. L'âme est libre, elle est immortelle, tout s'explique ; sa condition présente est le combat : l'éternité vaut bien ce prix.

Cherchez tant que vous voudrez, serutez avec soin tout l'ordre providentiel, le gouvernement des choses divines et humaines, il faut à la liberté qui nous a été faite une sanction, ou bien Dieu n'existe pas.

« Il faut, Messieurs, que l'honneur de Dieu, que sa sainteté, que sa justice soient vengés et rétablis ; il faut l'ordre enfin restitué, le bien récompensé, le mal puni, ou Dieu n'est plus Dieu.

« Mais je n'ai devant les yeux qu'un vaste et permanent tableau d'injustice et de désordre. Je ne vois que changements et bouleversements continuels qui se pressent et s'entrechoquent comme les vagues de la mer. J'entends sans cesse retentir à mes oreilles la plus étrange subversion de langage et d'idées, le mal nommé bien et le bien nommé mal.

« Le règne du faux constitué, les vérités diminuées, obscurcies, niées ; l'égoïsme et les intérêts matériels absorbant seuls la libre énergie de l'âme, ses forces supérieures et morales abaissées et captives sous le joug de la mollesse et la lâcheté ; en mille lieux, de mille façons diverses, la religion dénaturée, calomniée, jetée au vent comme une vile poussière ; les mœurs pures, aussi rares que les fleurs sous les frimats, le vice isolément heureux, le scandale triomphant, des scélérats travestis en hommes d'honneur ; et cette vie de sacrifices, de privations, de souffrances, compagne inséparable de la piété méconnue, honnie, outragée ; et l'immense majorité du genre humain condamnée par les nécessités mêmes de l'état social à traîner une pénible existence sous le poids du travail et de la misère ; et ses flots tumultueux d'erreurs et de passions qui s'agitent, se heurtent et ébranlent tous les fondements d'ordre et de stabilité ; telle est la terre.

« A ce triste spectacle, ma foi se réveille. Loin de chanceler, comme jadis celle du philosophe païen : Non, non, se dit-elle, tout n'est pas fait ni terminé avec la vie !

« Du sein des générations s'est élevé un cri prolongé d'enfantelement, suivant le mot de saint Paul ; elles se sont comme pressées autour de l'espoir d'un immortel avenir. La création tout entière gémit, jusqu'à ce qu'elle arrive à son terme : par ses douleurs, par ses agitations, par son désordre même, elle demande, elle poursuit le jour de la délivrance ; du fond de la vallée des larmes, elle l'appelle et l'invoque ; elle appelle la paix, la gloire, la liberté, la justice divine, qui ne sont pas de cette terre : elle soupire après le jour providentiel des réparations nécessaires et immortelles, le grand jour du Seigneur.

« Il viendra, Messieurs, ce jour, pour vous juger et vous confondre si vous l'avez méconnu ; pour vous récompenser et vous bénir, si vous fûtes croyants fidèles. Il viendra : ne l'oubliez jamais ; car votre âme est immortelle. »

(A continuer.)

## NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR-ISSENDOLUS.

Suite et fin.

Eh bien ! le croirez-vous ? le marteau niveleur n'a pas épargné cet inimitable monument. La gloire de Galliot a été foulée aux pieds, puis vendue pièce à pièce par quelque grossier marchand. Le cœur saigne à cette pensée, l'esprit se refuse à concevoir un pareil acte de vandalisme ; mais la chose n'est que trop certaine. Des merveilles d'Assier, il ne reste plus que l'église : encore doit-on se trouver heureux que cet unique débris subsiste comme échantillon et témoignage !

Laissez-moi maintenant vous parler d'une autre ruine située non loin d'Assier, à deux lieues environ de Roc-Amadour. L'hôpital d'Issendolus, tel est le nom de celle-ci, fut fondé en 1220 par Guibert de Thémènes, avant son départ pour la croisade d'Egypte, où il accompagna saint Louis. Il fut d'abord destiné aux pèlerins qui se rendaient à la Terre-Sainte. Quelques années plus tard, Eglène de Thémènes, fille du fondateur, en fit don aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui le confièrent aux religieuses de leur ordre, connues dans les derniers temps sous le nom de *Maltaises*. Eglène elle-même en fut instituée la première abbesse par le Grand-Maître de Villaret.

Ce monastère, qui porta aussi le nom de Beaulieu à cause de la beauté du site, est entouré de collines boisées qui se déroulent au loin et forment des aspects vastes et sévères, mais sans rudesse. C'était, nous dit la tradition, un des plus magnifiques couvents de France. Les religieuses n'y étaient reçues qu'après avoir fait les mêmes preuves de noblesse que faisaient les chevaliers de Malte. La maison avait pour patron saint-Jean-Baptiste, et on y vénérât aussi Sainte-Flore, qui l'avait illustrée par sa sainteté vers la fin du treizième siècle. La supérieure, élue par la communauté, exerçait une autorité perpétuelle et avait le nom de Grande-Prieure. Elle portait le cordon de l'Ordre sur son manteau à bec, la grande croix sur la poitrine, et une croix d'or émaillée sur le cœur. Les religieuses du premier ordre, ap-